



Recouvrement créance au chili

Par **ginja**, le **25/06/2010** à **09:50**

Bonjour,

notre entreprise basée en France travaille avec une entreprise chilienne. Celle-ci ne nous paye plus depuis le mois de janvier, nous avons arrêté nos services depuis 10 jours.

Notre contrat est établi en droit français, quels sont pour moi les recours en justice pour pouvoir récupérer l'argent qu'ils nous doivent. Merci à vous.